## Motion 1695

## pour développer le recours aux Partenariats Public-Privé (PPP)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que la situation des finances publiques et l'endettement chronique du canton ralentissent la réalisation d'infrastructures indispensables, en particulier dans le domaine des transports et de la mobilité;
- que ces retards en matière d'équipements publics ont un effet négatif sur l'attrait de Genève et sur la qualité de vie de ses habitants;
- que des solutions de financement, de construction et d'exploitation fondées sur un Partenariat Public-Privé (PPP) permettront de prendre le relais au cas de limitation des investissements publics;
- que cette formule a déjà été appliquée avec succès en Suisse et à l'étranger,

## invite le Conseil d'Etat

- à étudier les potentialités du Partenariat Public-Privé dans le cadre de sa politique d'investissements;
- à tenir compte de cette nouvelle approche dans son programme de réforme de l'administration publique;
- à proposer concrètement une variante PPP dans une demande de crédit de construction pour la réalisation d'un projet d'infrastructure important.